

4 Pôle Protection de l'enfance

Centre Educatif "Les Fontaines" (Sections à Vernon & Val de Reuil)

Direction et service administratif
211 rue de Verdun - B.P. 330 - 27203 Vernon Cedex
Tél. 02 32 71 02 03 - Fax : 02 32 21 58 43
c.educatif.fontaines@wanadoo.fr



Association Les Fontaines
Abbé Pierre Marlé

« LES APPARTEMENTS DE SUIVI PERSONNALISÉ »

(ASP Vernon)

Les Cendriers 1 - rue Cauvin - Appt. 17 - 27200 VERNON
Tél .02.32.21.61.55 - 02.32.51.13.99 - Fax : 02.32.21.81.39

« LES APPARTEMENTS DE SUIVI PERSONNALISÉ »

(ASP Val de Reuil & Louviers)

41 cour de la Lance – Appt. 317 - 27100 VAL DE REUIL
Tél .02.32.21.61.55 - 02.32.59.04.63 - Fax : 02.32.21.81.39

Depuis 2008, ce dispositif est rattaché au service d'Accueil Individualisé (SAI)

Pour Qui ?

Ce dispositif du **CENTRE ÉDUCATIF « Les FONTAINES »** permet l'accueil de 13 jeunes majeurs, garçons et filles de moins de 21 ans, qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale, bénéficiaires de mesures d'accueil temporaire jeune majeur, qui souhaitent accéder à une autonomie plus importante et sont estimés prêts par leurs référents sociaux à poursuivre leurs apprentissages en semi autonomie et avec une aide extérieure. L'accueil de mineurs proches de leur majorité est possible avec l'accord de l'Inspecteur enfance famille et des représentants légaux.

Ils sont : soit déjà usagers de l'établissement amenés à sortir d'une prise en charge de type foyer éducatif ou placement familial, et ayant besoin d'une nouvelle étape d'accompagnement renforcé dans leur parcours progressif vers l'autonomie ; soit des jeunes accueillis pour la première fois par l'établissement.

Ce mode d'accueil et d'accompagnement est destiné en particulier à des jeunes gens nécessitant encore un encadrement et une aide sociale, éducative et psychologique, et pour qui les fragilités et les dépendances personnelles ne peuvent laisser envisager un accompagnement sans soutien important.

Les jeunes accueillis doivent être inscrits dans un processus de formation professionnelle, d'emploi ou de scolarisation (ceci n'exclut pas des périodes de suspension ou de changement des projets).

Pourquoi ?

Le projet d'accompagnement en semi autonomie pour jeunes majeurs vise à :



- . Permettre aux jeunes accueillis de se construire des repères et des valeurs et d'accéder progressivement à une position adulte plus libre et plus responsable.
- . Leur apporter des conditions de prise en charge plus adaptées à leurs besoins, à leurs demandes et aspirations, et à leur parcours d'autonomisation.
- . Favoriser leur expérience, leur responsabilisation et l'acquisition des savoir-faire nécessaires à une autonomie personnelle et sociale.
- . Préparer le jeune à la sortie du dispositif de l'aide sociale à l'enfance, en l'accompagnant dans la compréhension de son histoire personnelle et dans l'appréhension de la séparation.

Quand ?

Le projet est contractualisé lors de la signature du contrat d'Accueil Temporaire Jeune Majeur entre le jeune et l'Inspecteur enfance famille, avec des durées déterminées généralement autour de 3, 6 ou 12 mois.

Avec qui ?

L'accompagnement est mis en œuvre, tant à Val de Reuil qu'à Vernon, par une équipe pluridisciplinaire composée de :

- . un chef de service
- . un ou deux éducateurs (selon le nombre de jeunes suivis)
- . un psychologue



Le projet éducatif et social du « service d'accompagnement en semi autonomie pour jeunes majeurs » s'inscrit dans le cadre du Projet de l'Association et du Projet de l'Établissement et développe les modalités de la mise en oeuvre pratique de la prise en charge.

Il est commun et transversal aux professionnels des deux sections socio-éducatives de l'établissement chargés de sa mise en oeuvre, respectivement sur chacun des secteurs géographiques d'intervention de l'établissement : Vernon et Louviers -Val de Reuil.

L'équipe pluridisciplinaire apporte un suivi éducatif, un accompagnement dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, et un soutien psychologique.

L'action éducative et l'accompagnement social dispensés portent sur les différents aspects ou apprentissages : sociaux, relationnels, relations avec la famille, gestion du logement et du quotidien, gestion budgétaire, scolarité, orientation, formation, insertion professionnelle, emploi, santé, loisirs, vie sociale, accès au logement, démarches administratives, etc.

Les rencontres avec l'éducateur sont modulées en fonction des besoins. Elles sont convenues à l'avance (parfois imposées et obligatoires) et peuvent avoir lieu soit au bureau, soit dans l'appartement. En fonction de l'organisation et de l'accompagnement individualisé, des contacts téléphoniques périodiques ou rapprochés complètent les rencontres.

Le soutien psychologique : Une demande d'aide psychologique peut survenir au cours de cette période sensible d'autonomisation ou faire suite à celle déjà mise en place dans les lieux d'origine. Le suivi individuel peut être régulier, ponctuel ou périodique, issu d'une demande explicite et directe du jeune, ou amené progressivement à partir des échanges qu'il a tissés avec l'équipe, autour des difficultés rencontrées.

Le logement est l'outil permettant au jeune d'accéder à une nouvelle étape dans son parcours, de vivre l'expérience de la gestion concrète d'un logement et du quotidien et de développer sa capacité d'autonomie personnelle et sociale, en étant ici encore accompagné mais néanmoins dans une phase de plus grande responsabilisation.

Où ?

ADMISSIONS

Les modalités de préparation du projet d'accueil sont celles habituellement proposées par l'Établissement complétées des indications spécifiques à ce type de projet.

Pour des jeunes déjà usagers de l'établissement, le projet d'orientation interne est soumis à l'aval du Directeur et de l'Inspecteur enfance famille.

Pour les jeunes, non usagers de l'établissement, la demande d'admission émane de l'Inspecteur enfance famille.

PARTENAIRES

La réalisation du projet s'effectue en partenariat avec les services susceptibles de coopérer à l'accompagnement des jeunes (Établissements scolaires, organismes de formation, services d'accueil, d'information et d'orientation, bailleurs, résidences sociales, etc.). Ce travail permet aux jeunes de s'inscrire dans ce réseau et de savoir repérer les organismes utiles pour leurs différentes démarches et auxquels ils feront appel, peu à peu, sans les éducateurs.

Afin d'assurer le suivi éducatif et psychologique des jeunes accueillis, ces sections socioéducatives de l'établissement dites des « Appartements de Suivi Personnalisé » disposent de locaux à Vernon et à Val de Reuil comprenant :

- . Un espace d'accueil pour les rendez-vous avec l'équipe, et servant de bureaux aux éducateurs.
- . Un bureau réservé au psychologue
- . Une salle de réunion.

L'accueil du jeune dans le service se fait dans un logement individuel de type studio mis à sa disposition sous la responsabilité et le contrôle de l'établissement. L'établissement dispose de 8 places installées sur Vernon et de 5 places installées sur le secteur de Val de Reuil & Louviers, soit une capacité d'accueil de 13 garçons et filles.

Ces logements, loués, meublés et équipés par l'établissement, sont situés proche du centre ville, simplifiant ainsi l'accès aux différents services et équipements. Les secteurs de Vernon & de Louviers -Val de Reuil offrent des possibilités en matière de transport en commun et d'insertion professionnelle et sociale.

D'autres types d'hébergement peuvent être utilisés en fonction des projets individualisés, et des besoins de mobilité pour l'emploi ou la formation (Foyers pour Jeunes Travailleurs, etc.).

